



SESSION
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_073-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents : 22 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents : 7 sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants : 26 Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25 Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention : 1 Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville,
Opposition : 1 Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Quorum : 15 Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland
(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Cession de la parcelle BA 279 Lot 2, située 37 boulevard Pasteur à M. Marc MONCHY

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux ;

Vu l'avis du Domaine n°OSE 2024-07319-86265 en date du 19 décembre 2024 estimant la valeur vénale du bien à 35 000 € H.T. avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 30 000 € (arrondie) ;

Considérant la lettre d'intention de Monsieur Marc MONCHY, en date du 7 mai 2025, exprimant son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BA 279, lot n°2, correspondant au premier étage du bâtiment situé 37 boulevard Pasteur, propriété de la Commune et actuellement destiné à un usage d'entrepôt ;

Considérant que le projet de Monsieur MONCHY consiste à utiliser ce bien en tant que garage et entrepôt, et qu'il lui a été expressément indiqué qu'aucune ouverture de garage ne pourra être créée à un autre emplacement que l'ouverture existante, afin de préserver les places de stationnement sur l'espace public ;

Considérant que le prix de vente convenu avec l'acquéreur est de 30 000 € (trente mille euros) et que les frais relatifs à cette acquisition (frais d'agence et de notaire) sont à la charge de l'acquéreur ;

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir Délibéré,

DÉCIDE, de vendre la parcelle cadastrée BA 279 Lot 2, sur laquelle est construit un bâti à usage d'entrepôt d'une surface d'environ 100 m², à Monsieur Marc MONCHY, domicilié au 39 boulevard Pasteur à Le Teil, contre la somme de 30 000 euros.

PRÉCISE, que tous les frais nécessaires à l'exécution de la présente sont à la charge de l'acquéreur.

DONNE POUVOIR au Maire ou à défaut, à Monsieur Bernard NOËL, Adjoint à l'Urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Aurélien CHEZEAU

N° 2025-073

